

Maison de soie

Transformation d'un pavillon
en maison d'accueil
Brive-La-Gaillarde



MAITRE D'OUVRAGE

Centre Hospitalier de Brive

Boulevard du docteur Verlhac

19 100 BRIVE



CCTP Lot 02

MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM

Dossier	008-2026
Date	06/06/2026
Phase	PRO/DCE
Indice	A



ARCHITECTE
Loubet-Maury
14, Avenue Jean Jaures
19100 Brive la Gaillarde



HORUS
Bureau d'études
techniques



HORUS
Fluides & Environnement

BUREAU D'ETUDES
Cabinet HORUS fluides & Environnement
6 Ter, Avenue du Président Roosevelt
19100 BRIVE LA GAILLARDE
Tél : 05 19 07 35 17
Mail : contact@cabinet-horus.fr

SOMMAIRE

1	PREAMBULE.....	3
1.1	CONNAISSANCE DU PROJET	3
1.2	TYPE DE MARCHE DE TRAVAUX.....	3
1.3	VOLUME DES TRAVAUX	3
1.3.1	Objet du marché - Normes et règlements.....	3
1.4	SPECIFICATIONS TECHNIQUES GENERALES	5
1.4.1	QUALITES DES MATERIAUX.....	5
1.4.2	PROTECTION DES ALUMINIUMS	5
1.4.3	QUINCAILLERIES & FERRAGES	5
1.4.4	SPECIFICATIONS PARTICULIERES AU PRESENT LOT	5
1.5	DOCUMENTS FOURNIS PAR L'ENTREPRISE	6
1.5.1	DOSSIER D'EXECUTION :	6
1.5.2	Documents d'exécution fournis par l'entreprise en phase EXE :	7
1.5.3	Plans d'exécution :	7
1.6	DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES :	7
1.7	DECHETS :	7
1.8	LIMITES DE PRESTATIONS.....	8
1.8.1	LIMITES DES AUTRES LOTS.....	8
1.8.2	TRAVAUX DIVERS A LA CHARGE DU PRESENT LOT :	8
1.9	AVERTISSEMENT SUR LA RECEPTION DES OUVRAGES D'AUTRES CORPS D'ETAT	9
1.10	DECHETS.....	9
2	DESCRIPTION DES TRAVAUX.....	9
2.1	TRAVAUX DE DEPOSE.....	9
2.1.1	Menuiseries extérieures existantes et paves de verre	9
2.1.2	Volets roulants.....	10
2.2	MENUISERIES EXTERIEURES NEUVES.....	10
2.2.1	Menuiseries extérieures Aluminium	10
2.2.2	Entrées d'air.....	12
2.3	AUTRES OUVRAGES	12
2.3.1	Appuis et seuils.....	12
2.3.2	Film de discrétion.....	12
2.3.3	Store pare soleil	12
2.3.4	Volets roulants neufs	12

1 PREAMBULE

1.1 CONNAISSANCE DU PROJET

Le projet consiste en la rénovation et la transformation d'un pavillon de fonction en centre d'accueil pour les femmes et hommes victimes de violences. Le pavillon fait partie du Centre Hospitalier situé Bd du Docteur Verlhac Brive La Gaillarde (19100). Le changement en centre d'accueil entraîne sa requalification en un bâtiment ERP 5^{ème} catégorie type W et L.

Le pavillon se compose de.

- RDC 215m2 environ
- RDC Extension 43.50 m² (HORS PROJET)
- ETAGE : 44 m2 environ

Le rez de chaussée hors extension sera réaménagé en bureaux de consultation et salle d'activités et l'étage affecté aux bureaux non accessibles au public.

Consistance des travaux :

- Isolation thermique (ITI)
- Restructuration des existants
- Accessibilité PMR intérieure et extérieure,
- Modification de menuiseries extérieures
- Mise aux normes des installations techniques et SSI

1.2 TYPE DE MARCHE DE TRAVAUX

Le présent lot est traité à PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE. Celui-ci doit être déterminé conformément aux plans d'appel d'offres de la maîtrise d'œuvre et aux indications du présent document. L'entrepreneur ne pourra ignorer les prestations des autres corps d'état dont les travaux sont exécutés en liaison avec les siens.

Lors de l'étude du projet et avant la remise de son offre, l'entrepreneur doit prendre connaissance des plans, des lieux et des cahiers des charges des autres lots, et tenir compte de l'ensemble des documents constitutifs du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE).

S'il estime qu'il y a dans le dossier de consultation des omissions, erreurs ou non conformités avec la réglementation en vigueur qui le conduisent à modifier ou à compléter les dispositions prévues dans ce dossier, il devra en tenir compte dans l'établissement de son prix. Cette modification s'accompagnerait d'une note explicative séparée et annexée à son offre.

Enfin, il est précisé que l'entrepreneur ne pourra arguer d'un oubli de localisation du devis descriptif, pour prétendre à supplément sur le prix forfaitaire de son marché, si l'ouvrage concerné figure aux plans.

1.3 VOLUME DES TRAVAUX

1.3.1 Objet du marché - Normes et règlements

Le présent document a pour objet de définir les prestations incombant au **lot 02 MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM**, et de permettre aux entreprises consultées d'établir leur proposition, sans restriction ni réserve.

Sont applicables aux matériaux employés, d'une part, et à l'exécution des travaux, d'autre part, les prescriptions et recommandations des Cahiers des Clauses Techniques des Documents Techniques Unifiés (DTU), suivis de leurs Cahiers des Clauses Spéciales, mémentos de conception, additifs et erratum publiés à la date de remise des offres :

Les études de conception et les travaux d'exécution des ouvrages du présent lot sont à réaliser selon les règles de l'Art et les textes en vigueur au jour de la soumission et notamment le recueil des D.T.U dont les numéros :

- 37.1 - Menuiserie métallique, Choix des fenêtres en fonction de leur exposition,
- 39 - Vitrerie & miroiterie,
- 34.2 - Choix des fermetures pour baies équipées de fenêtres en fonction de leur exposition au vent
- 34.3 - Choix des portes industrielles, commerciales et de garage en fonction de leur exposition au vent
- 34.4 - Mise en oeuvre des fermetures et stores
- 33.2 - Tolérances dimensionnelles du gros œuvre destiné à recevoir des façades rideaux, semi-rideaux ou panneaux

Pour tous les ouvrages devant recevoir une protection par galvanisation à chaud de classe II, les aciers employés devront, pour leur part, répondre aux spécifications de la norme NF-A-35-503.

Normes françaises N.F. & règles professionnelles spécifiques :

NF P 01-012 règles de sécurité relatives aux dimensions des garde-corps et rampes d'escalier

NF P 01-013 Essais des garde-corps. Méthodes et critères.

NF P 24 Menuiserie métallique

NF P 25 Fermetures

NF P 26 Quincaillerie

Pour la menuiserie aluminium :

- A 50 411 et 451 - Aluminium et alliages d'aluminium
- A 91 450 - Traitement de surface des métaux (anodisation)
- B 32 002 et 003 - Verre étiré et glace
- P 01 012 et 013 - Garde-corps
- P 20 302, 501, 506 - Fenêtres
- P 24 101 à 351 - Menuiseries métalliques
- P 26... - Quincaillerie
- P 78 101 à 331 - Vitrerie de sécurité
- X 10 011 - Résistance des matériaux.

et

Règles Tecmaver pour la mise en oeuvre des matériaux verriers,

Règles C.C.B.A concernant la liaison avec le B.A.,

Certificat CEKAL des vitrages isolant,

Label confort acoustique Acotherm,

Spécifications européennes E.W.A.A Euras,

Directives UEAtc diverses.

L'arrêté et le décret :

-Du 13.12.63 relatif aux mesures de sécurité concernant les échafaudages,

-65/48 du 8.1.65 portant règlement d'administration publique concernant la sécurité des travailleurs et notamment dans le Bâtiment et les Travaux Publics.

1.4 SPECIFICATIONS TECHNIQUES GENERALES

1.4.1 QUALITES DES MATERIAUX

Tous les matériaux employés sont neufs et de première qualité.

Ils sont conformes aux normes françaises chaque fois que ces matériaux ont fait l'objet d'une normalisation, ou conformes aux spécifications des avis techniques du C.S.T.B. en cours de validité.

Exceptionnellement, il peut être fait usage de matériaux ou équipements titulaires d'un Cahier des Charges Techniques vise par un contrôleur technique agréé.

Dans ces deux derniers cas, l'Entreprise doit spontanément produire les attestations établies par une compagnie d'assurance du fabricant, en vue de la fabrication puis de la commercialisation des matériaux ou équipements non traditionnels concernés.

L'Entreprise engage sa responsabilité exclusive en cas d'utilisation de matériaux ou équipements non traditionnels ne répondant pas aux mesures restrictives exposées ci-dessus.

A l'exception des produits titulaires d'une marque NF ou d'un agrément du C.S.T.B., l'Entrepreneur procède à ses frais à des prélèvements destinés à permettre d'éventuelles vérifications d'aptitude à l'emploi des produits,
- Si des désordres apparaissent, les frais d'essais nécessaires seraient supportés par l'Entrepreneur.

1.4.2 PROTECTION DES ALUMINIUMS

Les menuiseries en alliage d'aluminium devront être protégées contre l'action des agents atmosphériques en fonction, d'une part de la composition de l'alliage, d'autre part des conditions d'exposition aux dits agents. A cet effet, les alliages d'aluminium seront affectés d'un indice dit de durabilité, qualifiant leur aptitude à résister à l'action des agents atmosphériques.

1.4.3 QUINCAILLERIES & FERRAGES

Toute la quincaillerie sera de première qualité et conforme aux normes d'essais NF P 20-501 et NF P 20-302. Elle sera estampillée NF-SNFQ ou SNFQ1 ou doivent avoir satisfait aux essais imposés au matériel similaire ayant obtenu un label de qualité.

Elle sera parfaitement adaptée au type de menuiserie, choisie et mise en œuvre selon les prescriptions des documents techniques du fabricant. Toutes les quincailleries sont estampillées NF-SNFQ ou SNFQ1 ou doivent avoir satisfait aux essais imposés au matériel similaire ayant obtenu un label de qualité.

Les poignées de manœuvre des châssis seront robustes et largement dimensionnées.

La quincaillerie sera de marques réputées et compatible avec les châssis.

1.4.4 SPECIFICATIONS PARTICULIERES AU PRESENT LOT

L'entrepreneur de ce lot ayant vérifié les cotes des tableaux laissés par le maçon, et ayant éventuellement signalé à l'architecte les empêchements qui surgiraient, devra soumettre ce dernier les modifications qu'il envisage.

Les tolérances de pose sont les suivantes :

- a) verticalité : faux-aplomb écart de + ou - 2 mm pour une hauteur maximale de 3 m et écart de + ou - 3 mm pour une hauteur supérieure à 3 m.
- b) horizontalité : + ou - 1,5 mm jusqu'à 3m.

Les profils utilisés auront une largeur minimale de 45 mm.

La qualité sera de classe O.A.A, alliage d'aluminium A5.

Sauf mentions particulières, les tôles utilisées seront des tôles lissées de 20/10° d'épaisseur minimum.

L'anodisation de tous ouvrages correspondra aux spécifications E.W.A.A classe 15 qui correspond à une anodisation de 15 à 19 microns après satinage chimique. L'ensemble devra présenter une homogénéité d'aspect.

Les calfeutrements devront assurer une imperméabilité à l'air et à l'eau avec le gros œuvre, et assurer une étanchéité à l'air améliorée.

Concernant les portes d'accès au pavillon, chaque serrure sera accompagnée d'un jeu de 3 clés.

L'entreprise du présent lot sera seule responsable de la garde et de la conservation des clés. La perte d'une des clés entraînera le changement de la serrure ou verrou correspondant.

Dans le cas où il y a obligation spéciale: isolation par des complexes menuisés ou vitrerie isolante ou protection coupe-feu, l'entrepreneur devra produire avant l'exécution des travaux les certificats de garantie, procès-verbaux, attestations de ses fournisseurs pour les ouvrages concernés.

Toutes les menuiseries ou complexes menuisés seront conformes à la réglementation thermique des bâtiments existants en vigueur

PV essais du fabricant de menuiseries à réaliser et transmettre au bureau de contrôle pour avis avant pose.

Toutes les valeurs de résistance thermique indiquée ci-après s'entendent valeur certifiée ACERMI (PV en cours de validité). Pour les vitrages, une certification Ceko est impérative.

1.5 DOCUMENTS FOURNIS PAR L'ENTREPRISE

1.5.1 DOSSIER D'EXECUTION :

L'Entrepreneur doit établir le dossier d'exécution, qui comprend les documents suivants :

- Les plans de repérage et d'implantation des éléments des ouvrages,
- Les plans d'atelier et de chantier,
- Les procédures de fabrication, de montage,
- Les procès-verbaux d'essais d'étude et d'agrément,
- Les fiches techniques et C.C.P.U. des matériaux utilisés,
- Les fiches techniques définissant les revêtements de surface des métaux et leurs procédures d'application,
- La description des techniques particulières, hors normes, mises en œuvre pour respecter le Cahier des Charges.

Ce dossier est accompagné des échantillons requis. Les documents d'exécution doivent être établis et avoir été visés, préalablement à l'exécution. Après la signature du présent marché, l'Entrepreneur soumet à la Maîtrise d'œuvre, pour approbation, la liste des documents d'exécution et le calendrier de production de ces documents. Ce calendrier est compatible avec le calendrier d'exécution, et tient compte des temps d'approbation et des éventuels allers-retours.

Notes de calculs :

L'Entrepreneur établit une note de calculs complète et cohérente pour la justification de l'ensemble de ses ouvrages, sur la base de la modélisation unique et de toutes les modélisations complémentaires requises. L'Entrepreneur effectue la justification de l'ensemble de l'ouvrage, notamment :

- Le dimensionnement de tous assemblages et détails ;

L'Entrepreneur effectue en outre l'ensemble des analyses des phases de montage. L'Entrepreneur modifie, à sa charge, les points de la note de calculs qui font l'objet d'une objection de la part de la Maîtrise d'œuvre (objection d'ordre technique ou pour non-respect de l'esprit de la conception initiale.

1.5.2 Documents d'exécution fournis par l'entreprise en phase EXE :

- Les plans d'atelier et de chantier,
- Les procédures de fabrication, de montage,
- Les procès-verbaux d'essais d'étude et d'agrément,
- Les fiches techniques et C.C.P.U. des matériaux utilisés,
- Les fiches techniques définissant les revêtements de surface des métaux et leurs procédures d'application,

Ce dossier est accompagné des échantillons requis. Les documents d'exécution doivent être établis et avoir été visés, préalablement à l'exécution. Après la signature du présent marché, l'Entrepreneur soumet à la Maîtrise d'œuvre, pour approbation, la liste des documents d'exécution et le calendrier de production de ces documents. Ce calendrier est compatible avec le calendrier d'exécution, et tient compte des temps d'approbation et des éventuels allers-retours.

1.5.3 Plans d'exécution :

Ces plans sont exécutés conformément aux règles de l'art, et comprennent notamment les indications suivantes :

- La nomenclature et le repérage complets des éléments représentés ;
- Toutes les dimensions des éléments ;
- Les surcharges admissibles sur les divers éléments ou zones ;
- La nature des matériaux structurels et leurs caractéristiques mécaniques (qualités, charges de rupture, etc.) ;
- Toutes les sujétions de raccordement à l'interface avec d'autres corps d'état ;
- Tous les percements, réservations ou trémies pour les passages de gaines, conduits, canalisations des autres corps d'état.

1.6 DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES :

Dossier des ouvrages exécutés :

A l'issue du chantier, les plans, notes de calcul et fiches techniques doivent être complétés ou refaits de façon à être rendus conformes à l'exécution définitive. Le dossier des ouvrages exécutés comprend :

- Le dossier d'exécution mis à jour ;
- Les notices d'utilisation, de réparation et de maintenance des ouvrages ;
- Les fiches de contrôles et de la fabrication, du montage et des produits utilisés.

Ce dossier est diffusé conformément aux spécifications des pièces générales du marché.

1.7 DECHETS :

Chaque entreprise aura à sa charge exclusive le tri et le recyclage de ces déchets. Ce tri et ce recyclage seront réalisés de façon journalière afin que le chantier soit propre en permanence. Si des gravats venaient à être stockés sur le chantier sans être évacué dans les 48h, les travaux d'évacuation et de recyclage seront commandés à une autre entreprise à la charge de la ou des entreprises responsables.

1.8 LIMITES DE PRESTATIONS

1.8.1 LIMITES DES AUTRES LOTS

L'entreprise aura à prévoir la totalité de ses travaux nécessaires au parfait achèvement et fonctionnement de ses ouvrages à l'exception de certains travaux qui seront réalisés par les autres corps d'état. Notamment et sauf stipulations contraires, les travaux dûs aux autres entreprises seront, en particulier :

Travaux à la charge du lot 01 GROS ŒUVRE – AMENAGEMENTS EXTERIEURS :

- * Les élargissements de baies et ouvertures dans les murs

Travaux à la charge du lot 03 PLATERIE – PEINTURE – FAUX PLAFONDS:

- * sans objet

Travaux à la charge du lot 04 MENUISERIES INTERIEURES :

- * sans objet

Travaux à la charge du lot 05 REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES – SOLS CARRELAGES & FAIENCES :

- * sans objet

Travaux à la charge du lot 06 ELECTRICITE :

- * Les percements non réservés en temps utile (à faire exécuter par le lot Gros Œuvre à la charge du présent lot

- *Raccordements électriques sur menuiseries extérieures suivant besoin

Travaux à la charge du lot 07 CHAUFFAGE – VENTILATION :

- * Les percements non réservés en temps utile (à faire exécuter par le lot Gros Œuvre à la charge du présent lot)

- * La mise en œuvre des réseaux de plomberie sanitaire en chape en temps utile avec une parfaite coordination avec le lot GO. A défaut l'entreprise du présent lot prévoira toutes sujétions de mise en œuvre telle que décrite dans le présent CCTP à ses frais et risques sans aucunes plus-values imputable à la maîtrise d'ouvrage.

1.8.2 TRAVAUX DIVERS A LA CHARGE DU PRESENT LOT :

Outre la réalisation des travaux décrits au chapitre 2 description des ouvrages, l'entreprise devra en outre, et en coordination avec les autres lots :

- * La fourniture, le transport et la mise en œuvre de tous les matériaux nécessaires à la réalisation des travaux.

- * L'amenée, l'établissement, le repliement et l'enlèvement de tous les appareils, engins, échafaudages, etc., ainsi que les gravois provenant de l'installation.

- * Les traitements de préservation et les protections.

- * Les réservations nécessaires à la pose des menuiseries à donner en temps et en heure aux lots Gros Œuvre et platerie

- * La Dépose des menuiseries extérieures existantes

- * L'ensemble des protections temporaires nécessaires suite à la dépose des menuiseries

- * La fourniture et pose de menuiseries extérieures en ALUMINIUM

- * La pose d'entrée d'air

- * Les mises en jeux, réglages et ajustages des menuiseries neuves et existantes

- * Les retouches de protection anticorrosion sur les fenêtres et pré-cadres en acier métallisé au zinc ou en tôle galvanisée, et les retouches de finition sur fenêtres peintes ou vernies en usine.

- * L'enlèvement des protections provisoires des ouvrages et, en particulier, celles des garnitures d'étanchéité entre ouvrant et dormant contre la peinture et le vernis, lorsque l'entreprise a terminé son travail sur le chantier.

Si, à la commande d'un autre corps d'état, ces protections provisoires sont maintenues, leur enlèvement n'est pas dû par l'entreprise. Toutes les fournitures et travaux nécessaires au parfait achèvement des ouvrages seront prévus, ce descriptif n'étant pas limitatif. Seront dus également tous les documents graphiques, notes de calculs et essais.

D'une manière générale, tous les travaux entraînés par une modification apportée par le titulaire du présent lot à la solution de base faisant l'objet de l'appel d'offres seront obligatoirement exécutés par les titulaires des lots spécialisés sous la responsabilité et à la charge du titulaire du présent lot.

1.9 AVERTISSEMENT SUR LA RECEPTION DES OUVRAGES D'AUTRES CORPS D'ETAT

L'entrepreneur du présent lot devra fournir aux entreprises intéressées suivant le planning général des travaux, toutes les informations nécessaires sur documents graphiques. Dans le cas de retard de production de ces informations, les conséquences financières en découlant seront imputées au présent lot.

Avant exécution de ses propres travaux, l'entrepreneur du présent lot devra vérifier les ouvrages exécutés par les autres corps d'état. Sans remarques de sa part, il prendra à sa charge toutes les sujétions nécessaires afin que ses propres travaux soient réalisés dans les règles de l'art.

1.10 DECHETS

Chaque entreprise aura à sa charge exclusive le tri et le recyclage de ces déchets. Ce tri et ce recyclage seront réalisés de façon journalière afin que le chantier soit propre en permanence. Si des gravats venaient à être stockés sur le chantier sans être évacué dans les 48h, les travaux d'évacuation et de recyclage seront commandés à une autre entreprise à la charge de la ou des entreprises responsables.

2 DESCRIPTION DES TRAVAUX

2.1 TRAVAUX DE DEPOSE

2.1.1 Menuiseries extérieures existantes et paves de verre

Dépose des ouvrages existants de toutes natures confondues et destinés à être remplacés par les menuiseries neuves.

Sont concernés les natures d'ouvrages suivants :

- Ensembles des menuiseries extérieures
- portes d'entrées au pavillon
- portes sectionnelles
- pavés de verre

Les prestations comprendront notamment :

- la protection préalable des ouvrages conservés et des abords ;
- la dépose des ouvrants, dormants, vitrages, quincailleries et accessoires ;
- la dépose complète y compris équipements associés, notamment concernant les portes de garages
- la déconnexion éventuelle des alimentations électriques nécessaires à la dépose ;
- la découpe des fixations et scellements ;
- le nettoyage des supports après dépose ;
- les reprises ponctuelles , pour permettre la pose des nouveaux ouvrages.
- l'évacuation des gravats, vitrages et matériaux déposés vers une filière agréée ;
-

Localisation : Suivant plans architecte, notamment :

Façade EST existant

- Portes d'entrée pavillon et garage,
- - Portes sectionnelles compris mécanisme
- - Pavés de verre dimensions 0.41 x 2.50 m ht
- Châssis à 2 ouvrants battants + allège, dimensions 1.80 x 2.15 m ht

Façade Sud/Est existant

- Châssis à 2 ouvrants battants + allège, dimensions 1.80 x 2.15 m ht
- Châssis à 2 ouvrants battants + allège, dimensions 2.84 x 2.15 m ht
- Châssis fixe, dimensions 0.43 x 1.00 m ht (2U)
- Porte d'accès terrasse, dimensions 1.62 x 2.15 m ht ,(1U)

Façade Nord/Ouest existant

- Châssis à 2 ouvrants battants + allège, dimensions 1.80 x 2.15 m ht
- Châssis à 2 ouvrants battants, dimensions 1.20 x 2.15 m ht
- Châssis fixe + allège, dimensions 0.40 x 2.15 m ht

2.1.2 Volets roulants

Il est prévu la dépose des volets roulants existants avec soin, stockage à l'abri des intempéries et leur repose.

La dépose comprend tout équipements associés (coffre, axe d'enroulement et mécanisme de manœuvre). L'entreprise devra avant pose une révision complète des volets et équipements, compris remplacement des organes défectueux au besoin.

Localisation : Suivant plans architecte et relevé sur site, notamment :

- Au Rdc portes fenêtres des chambres et séjour

2.2 MENUISERIES EXTERIEURES NEUVES

2.2.1 Menuiseries extérieures Aluminium

Fourniture et pose de menuiseries EXTERIEURES en ALUMINIUM à rupture de pont thermique et double vitrage isolant, provenant du fabricant REYNERS ou techniquement équivalent. Finition thermolaquée teinte RAL blanc.

PERFORMANCES THERMIQUES :

$U_w = 1.40 \text{ W/m}^2\text{°K}$

$U_g = 1.00 \text{ W/m}^2\text{°K}$

VITRAGES :

Double Vitrage 4/16/4 Argon

Verre aux deux faces de type feuilleté de 44.2 ou équivalent.

Epaisseurs selon calcul

CLASSEMENT AEV : A2 E4 VA2

Conformité exigences RE2020,

PERFORMANCES ACOUSTIQUES

Affaiblissement acoustique conformément à la destination du local

ESTHETIQUE

Les menuiseries et les quincailleries seront de marque et modèle à soumettre à la Maîtrise d'Œuvre.

Dimensions des ensembles menuiseries selon plans Architecte,

- " Ouvrant à la Française 1 vantail "
- " Châssis ouvrants battants à la Française 2 vantaux "
- "châssis fixes

Pour les portes d'entrées l'entreprise devra un équipement complet pour manœuvre de celles-ci. Les éléments de ferrures, quincailleries et garnitures seront des produits de qualité robuste avec marquage de qualité CE. L'entreprise avant commande soumettra les modèles pour approbation. Prévoir des bandeaux ventouse sur les deux portes d'entrée avec BG vert et raccordement sur attente électricien.

Pour les menuiseries sans volets roulants, les vitrages seront obligatoirement de type SP510.

Equipement des portes :

Pour les portes d'issue de secours : bouton poussoir (BP), d'un déclencheur manuel vert (DM) type bris de glace, d'un cylindre de sûreté et de l'ensemble des accessoires et raccordements nécessaires au fonctionnement de la ventouse électromagnétique.

Pour les portes de la cuisine, salle d'attente 02 et salle d'activité barre anti panique sans cylindre extérieur, conforme à la réglementation. 4U

Pour les portes de l'entrée et salle d'activité : bandeau ventouse, électromagnétique avec cylindre de secours, comprenant le bouton poussoir (BP), le déclencheur manuel (DM) conforme à la réglementation. 2U

La prestation comprendra :

- Tous les joints d'étanchéité, calfeutrements et habillages périphériques ;
- les sujétions de fixation sur tous supports ;
- l'incorporation de grilles d'air éventuelles

Également :

- La réception et la vérification des emplacements où s'intègrent les menuiseries,
- la prise de cotes des ouvertures sur site;
- la protection des ouvrages pendant le chantier,
- les réglages, essais et mises en service des ouvrages
- l'évacuation des déchets et le nettoyage en fin d'intervention.

Pose des ouvrages conformément aux prescriptions des DTU et recommandations des fabricants.

Localisation : Suivant plans architecte, notamment :

Façade EST :

- o Châssis à 2 ouvrants battants + allège, dimensions 1.80 x 2.15 m ht
- o Portes fenêtres 1 fixe + 2 ouvrant battant, dimensions 2.43 x 2.15 m ht avec crémone pompier
- o Portes fenêtres 2 fixe + 1 ouvrant battant, dimensions 2.43 x 2.15 m ht
- o Châssis fixe sur allège fixe, dimensions 0.41 x 2.50 m ht
- o Porte d'entrée Pavillon
- o Porte d'entrée Activité

Façade Sud/Est

- o Châssis à 2 ouvrants battants + allège, dimensions 1.80 x 2.15 m ht
- o Porte fenêtre +2 fixes, dimensions 2.84 x 2.15 m ht
- o Châssis battant, dimensions 0.43 x 1.00 m ht
- o Porte + partie fixe vitrée accès terrasse, dimensions 1.62 x 2.15 m ht ,

Façade Nord/Ouest

- Châssis à 2 ouvrants battants + allège, dimensions 1.80 x2.15 m ht
- Châssis à 2 ouvrants battants, dimensions 1.20 x0.75 m ht
- Châssis battant à soufflet, dimensions 0.40 x2.15 m ht

2.2.2 Entrées d'air

Pose des entrées d'air fourni par le lot CVC compris toutes sujétions de pose et coordination.

Localisation : Suivant plans architecte et techniques, fenêtres et portes fenêtres - 6U

2.3 AUTRES OUVRAGES

2.3.1 Appuis et seuils

Fourniture et pose d'appuis de fenêtres et de seuils de portes PMR en tôle d'aluminium pliée d'épaisseur minimale 20/10e, finition thermolaquée teinte au choix du Maître d'Œuvre.

Compris relevés, retours latéraux, pentes d'écoulement, fixations invisibles, étanchéité, raccordements aux ouvrages adjacents et toutes sujétions de mise en œuvre.

Les ouvrages assureront une parfaite évacuation des eaux pluviales, de plus les seuils seront conformes aux exigences d'accessibilité PMR.

Localisation : Suivant plans architecte, notamment pour les fenêtres et portes fenêtres et portes nouvelles ci avant.:

2.3.2 Film de discrétion (Vitrophanie)

Fourniture et pose sur vitrages film coloré ou opacifiant (au choix du maître d'ouvrage) pour apporter de la confidentialité de jour

- Film de discrétion sur les vitrages des menuiseries situées dans les bureaux de consultation

Localisation : Suivant plans architecte, notamment pour

- 2 bureaux de consultation
- Salle activité
- Entrée

2.3.3 Store pare soleil

Store enrouleur intérieur à toile screen microperforée 5 %, classement au feu M1, coloris au choix de l'architecte. Manœuvre manuelle par chaînette. Compris toutes sujétions de réglages et de pose en 3 parties.

Localisation : Suivant plans architecte, notamment pour les fenêtres de la salle d'activités (2U).

2.3.4 Volets roulants neufs

Fourniture et pose de volets roulants à lames aluminium laquées, à double paroi isolée, comprenant coffre, coulisses, tablier, axe d'enroulement et l'ensemble des accessoires de manœuvre.

Compris toutes fixations, réglages, calfeutrements, essais de fonctionnement et sujétions nécessaires à une parfaite mise en œuvre, conformément aux prescriptions du fabricant.

Motorisation électrique comprise, avec commande individuelle, alimentation, raccordements et mise en service.

Localisation : Salle d'activité.